

## Question écrite

de M. Jean-Luc Persoz

Concerne: «En ville, sans ma voiture?» - au-delà du slogan, de la transparence

---

La proposition N° 11 du Conseil administratif, intitulée: «En ville, sans ma voiture?» a été votée le 19 juin 1999. Il a été alors exposé que 100 000 francs étaient nécessaires à l'acquisition de la prestation «gratuite des TPG» et que 10 000 francs étaient prévus pour les mesures d'accompagnement, soit l'information «le jour même des citoyens afin d'expliquer, de les guider et de susciter le débat public».

Par ailleurs, il était précisé que les «partenaires» prenaient en charge l'information préalable, en particulier la campagne de promotion et d'affichage.

La presse s'est faite l'écho de la somme de 50 000 francs versée aux TPG en contrepartie de la gratuité du réseau le 22 septembre.

Le Conseil administratif peut-il confirmer:

1. Que c'est bien la somme de 50 000 francs qui sera versée aux TPG à titre d'indemnité?
2. Que le crédit sera bouclé dès le 23 septembre 1999?
3. En outre, peut-il, d'ores et déjà assurer le Conseil municipal que le solde non versé aux TPG, soit 50 000 francs, apparaîtra dans le cadre de la proposition de bouclage de crédit, dans la rubrique «non dépensé»?
4. A défaut, le Conseil administratif peut-il déjà informer le Conseil municipal de l'usage qu'il entend faire du solde de ce crédit, improprement qualifiable de «disponible»?
5. Dans un souci légitime de transparence, le Conseil administratif peut-il indiquer qui furent ses «sponsors» et les interventions que ceux-ci ont pris en charge, cela avec ou sans indication chiffrée de la valeur de leurs prestations?